

<https://47.snuipp.fr/Protocole-sanitaire-au-26-aout-2020>



Protocole sanitaire au 26 août 2020

- À suivre - COVID 19 -

Date de mise en ligne : vendredi 28 août 2020

Dernière mise à jour : 28 août 2020

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Le protocole du 9 juillet avait fortement "allégé" les dispositifs, ce qui pouvait être contestable malgré une situation épidémiologique en amélioration. Cette nouvelle version présente peu de modifications alors que l'épidémie connaît un nouveau rebond.

Ce protocole consacre à nouveau le principe d'une minoration des règles sanitaires pour qu'elles soient compatibles à l'état des établissements. La préservation de la santé des élèves et des personnels n'est pas au cœur des préoccupations.

Sommaire

- [Distanciation physique](#)
- [Les gestes barrières](#)
- [Les masques](#)
- [Brassage des élèves](#)
- [Nettoyage et désinfection des locaux et](#)
- [Fiche « cas suspect »](#)

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Nouveau protocole sanitaire au 26 août 2020

Distanciation physique

Ce nouveau texte confirme le précédent (9 juillet 2020). Pour résumer, la distanciation physique d'un mètre ne s'applique que dans les espaces clos et uniquement quand c'est possible.

Les gestes barrières

Ils sont "l'alpha et l'oméga" de la politique sanitaire de l'éducation nationale. Le protocole du lavage des mains est rappelé.

Les masques

Le port du masque pour tous les adultes est de nouveau obligatoire (y compris les enseignants de maternelle). Pour les élèves le port du masque est réservé aux élèves présentant des symptômes et en "attente de leur départ de l'école". Pour les élèves, la référence à l'âge de 11 ans disparaît pour le port du masque obligatoire en espace clos au profit de la notion de "les collégiens et les lycéens". C'est une clarification qui évite la problématique des élèves en prolongation de scolarité en primaire et des élèves de moins de 11 ans en collège !

Brassage des élèves

Pas de changement par rapport à l'assouplissement de juillet 2020. Pas de limitation mais il faut s'organiser pour "limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements...". En clair, l'absence de limitation est limitée !

Nettoyage et désinfection des locaux et matériel

Les surfaces planes (sols, bureaux, ...) et les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, ...) sont nettoyées au moins une fois par jour.

L'accès aux jeux et espaces collectifs à l'intérieur comme à l'extérieur n'est plus proscrit. La mise à disposition d'objets partagés (ballons, livres, matériel scolaire, ...) est de nouveau permise dans un même groupe ou classe. Pour autant rien n'est précisé en termes de nettoyage.

Fiche "cas suspect"

Le ministère a également publié une fiche relative à la gestion des "cas suspects ou contacts de Covid-19". Pour le SNUipp-FSU, il reste des zones à éclaircir comme la définition de « contact à risques », de la situation administrative des personnels en mesure d'éviction, de « la continuité pédagogique mise en place par l'école » quand tous.tes les enseignant.es sont en poste ou encore des situations entraînant la fermeture de classes ou d'écoles. En effet, aucun seuil d'alerte (fermeture de classe, fermeture d'école) n'est indiqué. Rien n'est dit non plus du déclenchement du [plan de continuité pédagogique](#) et à ce jour cette procédure reste secrète. Voir ci-dessous.